

LES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE FLOTTAISON

Les caractéristiques de notre département présentent différentes activités professionnelles en rapport avec le littoral et la vie maritime ou tout simplement la présence de points d'eau à proximité des postes de travail. Ce contexte implique de nombreux dangers dont la plus grave est la noyade.

SITUATIONS DE TRAVAIL



Différentes situations de travail entraînent des situations à risque :

- Entretien de berges de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, piscine...
- Intervention sur les bassins de station d'épuration et les lagunes.
- Travail sur embarcation (transport fluvial ou maritime, sports nautiques, plaisance).
- Activités portuaires...

Pour chacune des situations, une analyse doit être effectuée prenant en compte l'état du milieu, la tâche à exécuter, les équipements de travail utilisés et la qualification des travailleurs.

La protection doit s'organiser par la mise en œuvre de protections collectives, à défaut d'équipement de protection individuelle. Le choix de l'Équipement Individuelle de Flottaison (EIF) résultera du compromis de trois éléments :

- ① **L'HOMME** : adapté à la morphologie, au type de vêtement requis pour l'activité, compatible avec le port d'autres équipements de protection individuelle.
- ② **LE POSTE DE TRAVAIL** : aires d'évolution, agressions chimiques, thermiques, conditionneront le choix du type de housse de protection adaptée (anti-oil, anti-feu, haute visibilité).
- ③ **L'ÉLÉMENT AQUATIQUE** : la disponibilité des moyens de sauvetage qui conditionne le choix du type et du niveau de performance de l'EIF.

L'E.I.F. : DÉFINITION

Un équipement individuel de flottaison (EIF) est un dispositif qui permet à une personne de flotter plus facilement en cas de chute dans l'eau. Selon le type, l'EIF permet de CONSERVER LA TÊTE HORS DE L'EAU ET ASSURE LE RETOURNEMENT POUR UNE PERSONNE INANIMÉE. Les EIF complètent avant tout les protections collectives, et doivent respecter les trois impératifs suivants :

- ▶ **PROTÉGER** : assurer le retournement d'une personne même inconsciente et la maintenir dans une position stable avec les voies respiratoires hors de l'eau.
- ▶ **REPÉRER** : faciliter le repérage d'une personne dans l'eau, de jour comme de nuit, par lampes de détresse, sifflet, bandes réfléchissantes...
- ▶ **SECOURIR** : posséder un système de préhension suffisamment résistant pour permettre le repêchage manuel ou le hissage mécanique d'une personne à l'eau.

Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter
le service
hygiène & sécurité,
Magali TEILLIER
☎ 02.51.44.10.37
Virginie BLANCHE
☎ 02.51.44.10.21

✉ : prevention@cdg85.fr


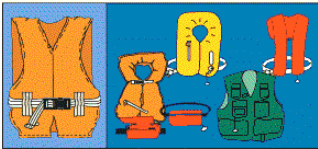


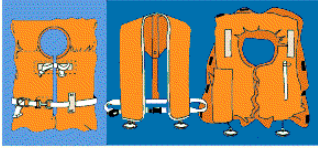

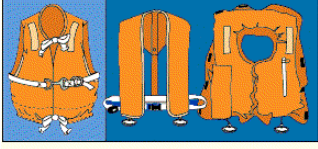
Notre mission,
faciliter
les vôtres !

LES DIFFÉRENTS TYPES D'E.I.F.

La nature du poste de travail conditionnera le choix du type de protection de l'EIF, surtout en ce qui concerne les gilets gonflables.

Les gilets de sauvetage sont de deux types :

- **LES GILETS À FLOTABILITÉ PERMANENTE** (en mousse) seront préférés dans des situations de travail comme l'élagage, le travail sous élingues et la manutention de charges importantes avec des risques de chocs et de coupures.
- **LES GILETS GONFLABLES**, composés d'un pour plusieurs chambres gonflables, seront préférés dans des situations de travail en hauteur, de soudage, de pilotage ou de conduite d'engins de chantier.

Pictogramme	Normes	Domaine d'utilisation
	Aide à la flottabilité 50 Newton Norme EN ISO 12402-5 	Seulement pour les bons nageurs. Utilisation en eaux protégées où les secours sont à proximité. Garantit la flottabilité seulement d'une personne consciente.
	Aide à la flottabilité 100 Newton Norme EN ISO 12402-4 mousse gonflable	Indiqué pour les nageurs. Utilisation en eaux protégées et eaux intérieures. Ne garantit pas le retournement sur le dos d'une personne inconsciente portant des vêtements lourds.
	Gilet de sauvetage 150 Newton Norme EN ISO 12402-3 	Recommandé pour nageurs et non-nageurs. Utilisation dans toutes les eaux. Garantit le retournement sur le dos d'une personne inconsciente sauf dans de rares cas, par exemple à cause de vêtements de travail lourds et encombrants.
	Gilet de sauvetage 275 Newton Norme EN ISO 12402-2 	Pour nageurs et non-nageurs. Utilisation en haute mer et conditions extrêmes. Garantit le retournement sur le dos d'une personne inconsciente même portant des vêtements de travail très lourds.

LES CONDITIONS D'EMPLOI

L'utilisateur devra s'assurer :

- de la notice d'instruction,
- du marquage de conformité.

L'information doit être donnée sous forme de pictogrammes ou d'une combinaison de texte et de pictogrammes ou sous forme de texte seul.

L'employeur a le devoir d'information et de formation sur les risques couverts par l'EPI, ainsi que les conditions de leur utilisation, leur entretien et leur stockage.

ENTRETIEN ET VERIFICATION pour les gilets gonflables : entretien périodique de la poche gonflable, de l'état de l'enveloppe extérieur. Les gilets sont soumis à une vérification générale tous les douze mois **À CONSERVER DANS LE REGISTRE DE SÉCURITÉ.**